

# P@RIS-SUD INFOS

LA LETTRE D'INFORMATIONS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SUD



**SPÉCIAL**

# CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY



INTERVIEW DE JACQUES BITTOUN // LE MESSAGE DE DOMINIQUE VERNAY  
ÉLÉMENTS DE REPÈRES // GOUVERNANCE // ORGANISATION // FAQ // TÉMOIGNAGES

# Trois questions à Jacques Bittoun

Président de l'Université Paris-Sud

**PSI - La publication, le 31 décembre 2014, du décret attendu vient d'officialiser la création de la Communauté d'universités et d'établissements - Comue - Université Paris-Saclay, dont nous sommes membres. Quel est le message que vous souhaitez adresser à notre communauté ?**

Cette création officielle est une étape importante que nous attendions avec impatience. Même si sa portée est aujourd'hui encore essentiellement juridique, puisque la première rentrée universitaire n'aura lieu qu'à l'automne 2015, elle consacre le travail considérable que nous avons accompli, à tous les niveaux, avec nos partenaires du projet. Comme dans tous les pays industrialisés, le modèle qui prévaut est le modèle universitaire fondé sur le principe d'une formation adossée à la recherche tel que nous le partageons avec les grandes écoles partenaires. C'est bien dans cet esprit que nous avons bâti cette nouvelle Comue. Je connais le risque qu'il ne s'agisse que d'une couche administrative supplémentaire. Mais en réunissant nos forces, notre objectif est de permettre aux établissements membres de développer des actions communes qui iront au-delà de ce que chacun pourrait faire seul.

**Que devient l'Université Paris-Sud dans ce contexte ?**

Au risque d'énoncer une évidence, l'Université Paris-Sud devient membre de la Communauté d'Universités et d'Établissements « Université Paris-Saclay ». Comme indiqué en préambule des statuts de la Comue, l'Université Paris-Sud conserve son identité et ses moyens. Nous allons continuer à assurer nos missions c'est-à-dire, notamment, former nos étudiants et les aider à réussir leur insertion professionnelle, mener des recherches dans nos laboratoires qui peuvent aboutir le cas échéant à des transferts de technologie ou tout autre action de valorisation, monter des partenariats à l'international, le tout en faisant fonctionner notre établissement. Rien de cela ne change. Mais au-delà, nous allons maintenant coordonner nos actions et, chaque fois que c'est possible, les mutualiser. Par exemple, concrètement, à la rentrée 2015, Paris-Sud portera toujours seule ses formations en DUT, Licence, PACES, ses DU, ou les

6 de nos Masters qui n'ont pas été mutualisés. En revanche, toutes les Ecoles doctorales ainsi que 44 de nos anciens Masters sont désormais mutualisés au sein de Paris-Saclay. Mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes plus impliqués ! Nous n'avons pas délégué à l'Université Paris-Saclay une partie de nos missions de formation. Je rappelle que nous sommes, avec nos 18 autres partenaires, l'Université Paris-Saclay. Il ne s'agit pas d'imaginer une entité extérieure créée ex nihilo qui viendrait progressivement et subrepticement se substituer à nous. Nous sommes partie prenante de Paris-Saclay. Et je dirai même qu'à terme, j'espère que le bénéfice de ces mutualisations nous incitera à aller encore plus loin, mutualiser nos licences par exemple. Enfin pourquoi ne pas lever le tabou ? Si demain il s'avère que l'Université Paris-Saclay est capable de remplir toutes nos missions encore mieux que nous n'y parvenons nous-mêmes aujourd'hui, peut-être faudra-t-il effectivement envisager que l'Université Paris-Sud se fonde dans l'Université Paris-Saclay, qui deviendrait ainsi une université de plein exercice avec, par exemple, des collèges autonomes sur le modèle de l'Université de Cambridge.

**Quelles sont les prochaines étapes ?**

Beaucoup reste à faire. Notre Université Paris-Sud doit faire entendre sa voix et défendre ses valeurs. C'est pourquoi j'invite notre communauté à participer, lorsqu'elle est sollicitée, aux différents groupes de travail qui existent déjà ou se forment au fur et à mesure que les structures et dispositifs communs s'affinent. De même, j'engage chacun à participer à la mise en place de la gouvernance en votant lors des différents scrutins qui vont être organisés dans les mois qui viennent. C'est en faisant entendre notre voix, en mettant en avant notre expérience, nos compétences, nos valeurs que nous ferons de l'Université Paris-Saclay «notre» université !



Paris-Sud Infos est une publication de l'Université Paris-Sud

- **Directeur de la Publication :**  
Jacques Bittoun
- **Directrice de la Rédaction :**  
Brigitte Bourdon
- **Rédactrices :**  
Gaëlle Degrez et Brigitte Bourdon
- **Ont collaboré à ce magazine :**  
Colette Voisin, vice-Présidente en charge des formations, Étienne Augé, vice-Président en charge de la Recherche Bruno Bost, chargé de mission Écoles doctorales, Jean-Pierre Faugère, vice-Président en charge de l'International, Christine Arnulf-Koechlin, Directrice générale des services, Ludovic Lestideau, Directeur de la Direction des affaires juridiques, et l'ensemble des directeurs des composantes (UFR, IUT et École d'ingénieurs) de l'Université Paris-Sud.
- **Infographiste :** Pierre Alvaisse
- **Coordination de l'iconographie :**  
Marie-Pierre Ruette
- **Photos :** Marie-Pierre Ruette (Couv.), M. Lecompt (p. 3, p. 5), Marie Beuneu (p. 2, photo palissade), FCS (p. 2)
- **Portraits page 8 :** M. Lecompt, MCH Henriot / Polytech Paris-Sud, DR

Contact : [redaction.psi@u-psud.fr](mailto:redaction.psi@u-psud.fr)

# Le message de **Dominique Vernay**

Président de la Fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay



Le décret de création de la Comue, Université Paris-Saclay vient d'être signé. Dans quelques années, la date de publication de ce texte sera sans doute considérée comme le début de l'histoire de l'Université Paris-Saclay. Pourtant que de chemin parcouru collectivement pour en arriver à cette étape fondatrice du 29 décembre 2014 !

## L'Université Paris-Sud est à plusieurs titres l'un des moteurs de cette dynamique.

Membre fondateur parmi 19, votre université s'est investie dès les prémices dans la définition du projet que nous partageons. Avec près de 100 000 heures d'enseignements mutualisés dans les Masters communs, vous êtes emblématiques du processus qui engage individuellement chaque établissement au bénéfice de tous. Les équipes de vos laboratoires et unités mixtes de recherche contribuent à crédibiliser les ambitions internationales de l'Université Paris-Saclay. Dans les groupes de travail, les comités, les actions vous êtes des dizaines à partager vos idées et votre expérience pour inscrire la réussite de chaque étudiant au cœur du projet. Je saisis donc cette occasion pour vous adresser mes sincères remerciements. Le travail collectif n'est pas fini mais les bases sont là et les équipes de l'Université Paris-Sud y sont sans conteste pour beaucoup.

## Les opérations qui ont structuré le projet

**Plan Campus** : Lancée en 2008, l'Opération Campus est un plan de rénovation de l'immobilier universitaire, dotée d'une somme de 3,7 milliards d'euros issue de la vente en 2007 de 2,5 % du capital d'EDF détenu par l'Etat. Les partenaires du Campus Paris-Saclay ont obtenu collectivement une somme de 850 M€ qui ne doit pas être dépensée mais placée. Seuls les intérêts de cette somme sont utilisables. Devant l'ampleur des travaux à conduire et le nombre des partenaires, 1 Md€ directement utilisable a été attribué en plus au projet sur la somme dédiée aux investissements d'avenir.

**Projets d'Investissements d'avenir (PIA)** : Plusieurs appels à projets ont été lancés par vagues successives depuis fin 2010, auxquels l'Université Paris-Sud a répondu avec succès : Laboratoires d'excellence (Labex) ; Equipements d'excellence (Equipex) ; Cohortes ; Instituts de Recherche Technologique (IRT) ; Instituts hospitalo-universitaires (IHU)... C'est en outre dans ce cadre, que le dossier de l'Idex Paris-Saclay a été sélectionné le 6 février 2012 avec pour objectif de mettre en place l'Université Paris-Saclay.

**La loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et sur la recherche** a notamment pour objectif d'assurer la visibilité de l'enseignement supérieur français par une dynamique cohérente d'une trentaine de sites universitaires. Les établissements peuvent choisir parmi plusieurs formes de regroupements. La forme choisie par les 19 partenaires de Paris-Saclay est celle d'une Communauté d'Université et Etablissements, ComUE.

## Les différentes entités impliquées

- La **Fondation de Coopération Scientifique (FCS)** a été créée en 2007 pour être la structure administrative et juridique de deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancée, Digitéo et Triangle de la physique. En 2011, son rôle est étendu aux portages de différents projets dont celui de l'Idex Campus Paris-Saclay.



- L'**Établissement public Paris-Saclay - EPPS** créé par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a pour objet l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international.



- À l'**Université Paris-Sud, la Mission Campus** a été créée en janvier 2010 pour accompagner l'Établissement dans la mise en œuvre des grands projets d'aménagement et d'organisation des structures scientifiques et pédagogiques de l'Université qui déménagent sur le Plateau de Saclay dans le cadre du Projet Campus.

De plus a été mis en place un **COS Paris-Saclay**, comité stratégique chargé de suivre, en interne à Paris-Sud, les dossiers liés à la création du Campus Paris-Saclay et qui, par extension, est associé à la réflexion sur l'ensemble du projet de mise en place de la Comue Université Paris-Saclay.

**université**  
**PARIS-SACLAY**

- La **Comue** baptisée **Université Paris-Saclay** a été créée par décret du 29 décembre 2014. Elle a le statut d'un Établissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), ce qui lui permet de délivrer des diplômes de licence, master et doctorat.

# La Gouvernance

L'Université Paris-Saclay est administrée par un conseil d'administration, assisté par un conseil des Membres et un conseil académique. Elle est dirigée par le président assisté d'un vice-président chargé des questions et ressources numériques et, éventuellement, d'autres vice-présidents.

- Le **Conseil d'administration** de la Comue est composé de 26 membres. Il élira parmi ses membres, le Président de l'Université Paris-Saclay. Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de la Comue. Trois établissements y ont un siège permanent : le CNRS, le CEA et l'Université Paris-Sud.
- Le **Conseil des membres** réunit un représentant de chacun des établissements membres de la Comue. Il est associé à la préparation des travaux et à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.
- Le **Conseil académique** comporte 220 membres. Il constitue l'instance représentative de la communauté scientifique, des personnels administratifs et des étudiants. Il joue un rôle consultatif.

## Période transitoire

**Une période transitoire, jusqu'aux élections des Conseils et du Président, va s'organiser dès aujourd'hui.** Dès parution du décret, se met en place un Conseil d'administration transitoire déjà désigné dans les statuts tels qu'adoptés par les instances représentatives des établissements membres de la Comue en juillet 2014. Il adopte un Règlement Interieur Transitoire qui ne porte que sur l'organisation des élections des conseils définitifs (CA et CAC) qui seront installés d'ici 6 mois.

### Calendrier :

- 3 février : 2<sup>ème</sup> conseil des membres.
- 4 mars : 2<sup>ème</sup> conseil d'administration provisoire.
- 20 mai : 1<sup>er</sup> conseil d'administration de la COMUE, élection du Président

## ✓ Qu'est-ce qu'une Comue ?

La communauté d'universités et d'établissements ou ComUE est l'une des trois formes de regroupements que la loi relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013 autorise. Les deux autres formes sont l'association ou la fusion. La ComUE s'est substituée aux anciens Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) qui sont devenus ComUE à la promulgation de cette loi. La Comue « Université Paris-Saclay » est la première en France créée sans avoir été un PRES.

# Organisation

**Le schéma organisationnel de l'Université Paris-Saclay** est basé sur un dialogue entre trois types de **composantes de coordination**, chacune organisée pour remplir des missions complémentaires définies à partir de stratégie globale et d'attractivité internationale :

- les **«Schools»**, en charge des formations,
- les **«Départements»**, en charge de la recherche,
- le **Collège doctoral** assurant la promotion du Doctorat de l'Université Paris-Saclay.

## 1/ Les Schools, composante de coordination Formation

Au sein de l'Université Paris-Saclay, l'objectif est de combiner les qualités des modèles Universités, Ecole normale Supérieure et Écoles d'ingénieurs à travers un dispositif coopératif Master/Diplôme de Grande école et la mise en commun d'un diplôme de référence : le Doctorat de l'Université Paris-Saclay.

Pour bénéficier de la mise en synergie des moyens et de l'attractivité des partenaires, les établissements ont décidé d'uniformiser leur démarche de construction de l'offre de Masters autour d'un dispositif de rattachement, les « schools ».

**Au nombre de 8, les Schools, (voir mémento joint)** sont le lieu de structuration et d'animation d'une offre qui se veut cohérente, de grande qualité, attractive internationalement, proposant des formations complémentaires, non redondantes, porteuses de l'ensemble des compétences des laboratoires et facilitant le développement des passerelles Universités-Grandes Ecoles. Ainsi, l'offre de Masters Paris-Saclay résulte de la mise en cohérence, à l'échelle de la mention de Master, sur un périmètre scientifique donné et dans un même espace pédagogique, de blocs de formation s'appuyant sur les forces des laboratoires supports des établissements.

Sur les **49 mentions de Masters comportant 285 parcours-types**, proposées à la rentrée 2015, l'Université Paris-Sud opérera dans 44 mentions et assurera la coordination de 33 d'entre elles, en tant qu'opérateur principal. C'est donc 90% de l'offre de Masters de Paris-Sud qui sera ainsi portée par la nouvelle université.

Mais au-delà de l'offre de Masters, c'est l'ensemble des formations (DUT, licences, licences professionnelles, mais aussi diplômes de médecine, pharmacie, diplômes des Grandes Ecoles) qui a vocation à être affiché dans les Schools, que ces formations soient ou non portées par Paris-Saclay. Dès à présent, la licence Sciences et Technologies, de l'Institut Villebon-Georges Charpak, labellisé IDEFI et emblématique de la « recherche pédagogique » que doit conduire Paris-Saclay, s'inscrit dans la nouvelle offre de formation





### 2/ Les Départements, composantes de coordination Recherche

Au nombre de 10, les Départements de recherche de l'Université Paris-Saclay (*voir mémento joint*) réunissent les quelques **300 laboratoires de recherche actuels** dans toutes les disciplines et issus de tous les établissements membres de la Comue.

Le Département est d'abord une communauté réunissant des chercheurs et enseignants-chercheurs qui ont des intérêts communs dans un domaine de la recherche. Ce n'est pas une structure organisationnelle, **les laboratoires gardant un lien direct avec leurs tutelles de référence.**

Comme la faculté des sciences de l'Université Paris-Sud, la COMUE s'est dotée de départements scientifiques dont la mission est de définir une stratégie de site dans son domaine. Possédant une réelle capacité d'expertise, il est force de proposition, notamment afin d'adosser au mieux les formations à la recherche. Avec cette structuration par grands domaines, un point de vigilance sera bien sûr l'interdisciplinarité.



### VALORISATION

Concernant la valorisation, nous n'en sommes qu'au stade de la mise en réseau, accentuant les interactions que nous avons déjà entre services partenariats/valorisation. La force que nous représentons ensemble ne peut laisser indifférent...

La SATT qui est en train de se mettre en place offre déjà des opportunités que l'on n'avait pas jusqu'ici dans le domaine de la maturation.

Parmi les 300 laboratoires du périmètre, l'Université Paris-Sud est tutelle de 122 unités de recherche aujourd'hui (72 dans le prochain contrat État 2015-2020). Pour 59 d'entre elles, elle partage la tutelle avec un ou plusieurs autres établissements ou organismes (CNRS, INSERM,...).

L'Université Paris-Sud représente un acteur majeur dans le domaine de la Pharmacie et des STAPS. Elle a un poids fort dans le domaine des sciences fondamentales (Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie) ainsi qu'en Nanotechnologies, en Informatique, en Médecine. Elle a un impact bien visible en Ingénierie et en Droit, Economie et Gestion.

### 3/ Le Collège doctoral, composante de coordination

Les discussions sur la nouvelle structuration des écoles doctorales Paris-Saclay ont été menées en parallèle des discussions sur le périmètre des 10 départements scientifiques de Paris-Saclay. De gros changements ont été consentis par les établissements partenaires et notamment par les Ecoles comme Polytechnique (l'X), l'ENS Cachan ou Centrale, qui ont accepté d'abandonner leur Ecole doctorale «de site». Pour l'Université Paris-Sud, il faut reconnaître que la définition des Ecoles doctorales de Paris-Saclay entraîne peu de changements (*voir le tableau dans le Mémento «chiffres clés»*).

Des redécoupages permettent une cohérence avec la définition des départements : par exemple, la séparation de l'ancienne *ED Sciences et technologies de l'Information des télécommunications et des Systèmes* en une composante qui rejoint l'ED « Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication » et une composante qui rejoint l'ED « Physique et Ingénierie, Electrons, Photons, Sciences du Vivant ».



### INTERNATIONAL

La création de l'Université Paris-Saclay vise fondamentalement à créer des synergies en recherche et en formation pour renforcer le poids international de l'ensemble des membres de la Comue et en développer l'attractivité.

Tout naturellement, des initiatives en matière internationale ont d'ores et déjà été prises, qu'il s'agisse de l'accueil des chercheurs, d'un ambitieux programme de bourses entrantes au niveau master (plus de 140 par an) et d'un programme de bourses sortantes pour stage dans des laboratoires de recherche (au niveau L3 et master).

# Foire aux Questions



## Je suis membre de la communauté Paris-Sud

### Comment une université peut-elle être membre d'une autre université ?

L'Université Paris-Saclay n'est pas une université au sens où Paris-Sud et l'UVSQ le sont. C'est une Comue qui regroupe des établissements d'enseignement supérieur mais également des instituts de recherche. Donner le nom d'Université à cette Comue a été un choix et une volonté politique portée notamment par notre établissement pour inscrire au cœur de ce nouvel ensemble, les valeurs universelles qui sont liées à ce terme. C'est en outre un gage de visibilité et de clarté notamment à l'international où le modèle universitaire est celui qui prévaut.

### Est-ce que l'Université Paris-Sud va voir ses moyens financiers diminuer du fait de la création de l'Université Paris-Saclay ?

Au contraire. Notre tutelle ministérielle s'est engagée à ne pas transférer de moyens de l'Université Paris-Sud à l'Université Paris-Saclay mais ajoutera des moyens supplémentaires essentiellement sous forme de postes à la Comue pour ses actions de mutualisation. Il est vrai que notre établissement, comme tous les autres membres, va apporter sa contribution financière pour que l'Université Paris-Saclay puisse accomplir les missions qui sont siennes. Mais dans un contexte budgétaire contraint, c'est une opportunité pour mutualiser les moyens des partenaires afin de préserver une offre de formation de qualité ainsi qu'une recherche d'excellence. De plus, notre contribution est notoirement inférieure aux sommes reçues par nos équipes de recherche et de formation dans le cadre de l'IDEX.

### Qu'en est-il de notre contractualisation avec l'Etat ?

La politique contractuelle d'abord quadriennale puis quinquennale, entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur a été mise en place dans les années 90. Jusqu'à présent, l'Etat passait des contrats avec près de 200 établissements répartis sur 5 vagues géographiques désignées par les lettres A, B, C, D, E. La loi du 22 juillet 2013 a modifié le dispositif en instaurant des contrats de site qui vont être signés entre l'Etat et les Comue, en l'occurrence la Comue Paris-Saclay. L'Université Paris-Sud qui appartient à la vague

E, a fait l'objet d'une évaluation par l'AERES sur la période 2010-2014 qui va servir de base tant à la négociation de son prochain contrat quinquennal 2015-2019 que pour les objets mutualisés dans le contrat de site de la Comue Paris-Saclay. Ainsi, dans cette période de transition, l'Université Paris-Sud contractualise avec l'Etat pour les missions qui lui sont propres et participe avec ses autres partenaires à l'élaboration du contrat de site de l'Université Paris-Saclay pour toutes les missions mutualisées.

C'est pourquoi, début octobre, deux dossiers de demandes d'accréditation de nos formations pour la période 2015-2019 ont été transmis au Ministère : le dossier masters et doctorat de l'Université Paris-Saclay et le dossier de demande d'accréditation des formations propres à l'Université Paris-Sud (Licences, Masters non partagés, DU, etc.).

### L'Université Paris-Sud va-t-elle disparaître du Classement de Shanghai ?

Bien que cette disparition soit prévue pour tous les partenaires du projet d'IDEX au profit de l'Université Paris-Saclay, elle n'est pas encore à l'ordre du jour. L'Université Jiao Tong de Shanghai qui produit ce classement n'a jamais accepté d'y intégrer les PRES et on ne voit pas comment ils accepteraient les Comue si elles restent identiques. L'Université Paris-Saclay devra donc aller au-delà de la Comue et se rapprocher d'une vraie université offrant toutes les formations de « l'undergraduate » c'est-à-dire de la licence, jusqu'au doctorat pour apparaître dans les classements. Nous avons quelques années devant nous pour envisager sous quelles conditions l'Université Paris-Saclay pourrait se substituer à l'Université Paris-Sud dans les classements.

### Quel va être le rôle des Facultés (ou UFR) par rapport aux Départements de recherche et aux Schools ?

Les composantes de l'Université Paris-Sud restent en charge de la stratégie Formation et Recherche de leur UFR, IUT ou école d'ingénieurs. Elles devront, de plus, représenter l'Université Paris-Sud pour leurs domaines dans les structures de coordination de l'Université Paris-Saclay : Schools, Départements et Collège doctoral.

### Et la Vallée scientifique de la Bièvre ?

La Vallée scientifique de la Bièvre est en quelque sorte le campus nord de l'Université Paris-Saclay. L'Université Paris-Sud entend bien continuer à s'inscrire comme un acteur majeur dans le développement et la structuration de ce territoire marqué par une concentration de compétences en sciences médicales quasi unique en France et qui comporte en outre notre Faculté de Droit-Economie-Gestion qui pourra y apporter en particulier un important pôle « Innovation ».

### Va-t-on avoir une adresse mail prénom.nom@université-paris-saclay.fr ?

Pas dans un premier temps. Chaque établissement gardant son autonomie, rien ne devrait changer. En revanche, les personnels affectés ou recrutés par la Comue Paris-Saclay pourront sans doute disposer d'une telle adresse.

### Où va être située la Présidence de l'Université Paris-Saclay ?

La Présidence et les équipes de l'Université Paris-Saclay vont rester installées dans les locaux actuellement occupés par la FCS Campus Paris-Saclay, dans le bâtiment Discovery de l'Espace Technologique de Saint-Aubin.

### Que devient le PRES UniverSud Paris ?

La loi de juillet 2013 entérine la disparition des PRES au profit des nouvelles formes de regroupements : le PRES UniverSud Paris est donc devenu Comue UniverSud Paris le 22 juillet 2014. Il a vocation à disparaître à la sortie du décret portant création de la Comue Université Paris-Saclay. Les personnels encore présents à l'administration du PRES vont selon les cas, rejoindre la Comue ou leur établissement d'origine.

## Je suis chercheur ou enseignant-chercheur

### Doit-on se présenter « Professeur des universités » à l'Université Paris-Sud ou Paris-Saclay ?

Chacun reste attaché à son établissement de tutelle actuelle, Université Paris-Sud, CNRS Inserm...etc. Si l'on est professeur ou enseignant-chercheur à Paris-Sud, on ne doit pas changer de titre.

### Comment vais-je devoir signer mes prochaines publications scientifiques ?

Il est prévu qu'à une échéance non encore connue, une signature commune des publications puisse être définie. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il est donc absolument impératif de continuer à respecter la charte des signatures actuellement en vigueur. Seule une information émanant officiellement de la Présidence de l'Université Paris-Sud pourrait annoncer un changement de règle.

### Où seront localisés géographiquement les Schools et les Départements ?

Les Schools et les Départements sont des cadres pour structurer la formation et la recherche menées au sein de l'Université Paris-Saclay. Ils n'ont pas vocation à se substituer ni aux établissements membres, ni à leurs composantes UFR, IUT, ... Les réunions de ces Schools et de ces Départements se tiendront alternativement sur les différents campus des membres.

### Comment m'y retrouver entre les différentes instances de décisions : CA UPSud, CAC UPSud, CR UPSud, Conseils de Faculté, Directions de laboratoire, CA UPSay, Départements, Schools... ?

Il est sûr que la multiplication des structures risque de créer la confusion. Toutefois les partages étant clairement définis l'Université Paris-Sud va interagir dans la Comue avec ses partenaires pour ce qui est mutualisé et discutera dans ses instances de ce qui lui est propre, ainsi que des positions à prendre dans les instances de la Comue. Il est à noter que les structures du PRES Universud qui ont fonctionné de nombreuses années parallèlement à celles de ses membres n'ont jamais posé de problèmes.

### Les laboratoires doivent-ils ou peuvent-ils introduire «Paris-Saclay» dans leurs logos ?

Non car les laboratoires dépendent de leurs tutelles actuelles (par exemple l'Université Paris-Sud, le CNRS, l'Inserm...). Les logos des laboratoires n'ont donc pas de raison de changer, d'autant que, sur leur site web par exemple, le logo de l'Université Paris-Saclay apparaîtra par l'intermédiaire de celui de l'Université Paris-Sud, tel que modifié par le vote du CA du 6 octobre 2014. D'ailleurs il n'y a là aucun changement dans la mesure où les logos actuels des laboratoires sont simplement juxtaposés aux logos des tutelles qu'ils n'incluent pas autrement.

## Je suis étudiant

### Quand et où vais-je devoir m'inscrire à l'Université Paris-Saclay ?

Les premières inscriptions à l'Université Paris-Saclay concernent les étudiants qui entreront en Master 1 ou 2 en septembre 2015 ainsi que les doctorants qui s'inscriront ou se réinscriront dans leur Ecole doctorale pour la rentrée universitaire 2015-2016.

Les inscriptions administratives des étudiants en Master se feront en ligne sur le site web de l'Université Paris-Saclay. Pas de changement en revanche pour les inscriptions pédagogiques qui se dérouleront comme aujourd'hui dans le service scolarité de l'établissement participant au Master.

Les inscriptions administratives des doctorants se feront en ligne sur le site web de l'Université Paris-Saclay. Les inscriptions pédagogiques auront lieu dans les services scolarités de chacun des établissements participant à l'Ecole doctorale. Les doctorants dépendront, comme aujourd'hui, du laboratoire dans lequel se déroule leur thèse.

### Est-ce que le service de scolarité va déménager ?

Rien ne devrait changer au moins dans les 5 années à venir, chaque établissement suivant la scolarité de ses étudiants au sein des Masters et Ecoles doctorales dont il est acteur direct, tout à fait comme aujourd'hui.

### Est-ce que mes cours vont se dérouler dans de nouveaux locaux ?

L'Université Paris-Saclay sera un établissement multi campus, et le multi partenariat dans les mentions ne doit pas impliquer de déplacement massif de cohortes d'étudiants. Ainsi, dans certains cas comme dans le M1 de Droit par exemple, les cours seront dupliqués sur chacun des sites, en assurant un programme pédagogique commun et une évaluation des étudiants concertée au sein d'une équipe pédagogique pluri établissements. Dans d'autres cas, les enseignants-chercheurs seront amenés à se déplacer. Des blocs de formation peuvent se dérouler sur un site unique, chacun ayant sa spécificité, tout en proposant un socle commun de compétences.

### Est-ce que ma carte d'étudiant sera Paris-Saclay ou Paris-Sud ?

A partir de la rentrée 2015, les étudiants qui s'inscriront dans les formations communes aux établissements membres de l'Université Paris-Saclay recevront une carte d'étudiant avec au verso, le logo de l'Université Paris-Saclay et au recto, celui de l'établissement d'inscription.

### Mon association va-t-elle devenir une association étudiante de l'Université Paris-Saclay ?

L'Université Paris-Sud étant membre de l'Université Paris-Saclay, toute association étudiante ayant contractualisé avec Paris-Sud sera, de fait, incluse dans le périmètre de Paris-Saclay. Le logo de notre établissement affichant l'appartenance à Paris-Saclay, le lien se fait tout naturellement...

## Je suis personnel administratif ou technicien

### Est-ce que mon statut va changer ?

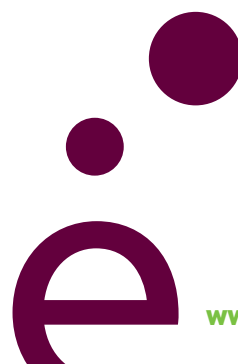
Non, aucun statut ne change. L'ensemble des personnels reste sous l'autorité et la gouvernance de son établissement gestionnaire de sa carrière.

### Est-ce qu'il va y avoir des possibilités de mobilité au sein de l'Université Paris-Saclay ?

De la même manière qu'il y a des possibilités de mobilité à l'intérieur de Paris-Sud, des possibilités seront ouvertes aux personnels. En revanche, les mobilités seront encadrées par les règles liées au détachement, à la délégation et à la mise à disposition.

### Qu'est-ce qui est prévu en termes d'informations sur les évolutions liées à la création de l'Université Paris-Saclay et leur impact sur mon activité ?

La Direction de la communication et les services communication des composantes et services centraux se feront l'écho au mieux de ce qui est abordé au sein des différentes instances internes de l'Université Paris-Sud : COS Paris-Saclay, Conseils statutaires, etc. Les responsables directs des personnels, en lien avec la Direction de l'établissement, essaieront de répondre aux inquiétudes et questionnements, au fur et à mesure que les changements s'amorceront en fonction d'une stratégie et d'une volonté partagée des membres de la Comue. Et bien sûr, vos élus seront parties prenantes de toutes les évolutions.



## Ils se sont engagés. Témoignages



«Pour notre IUT, Paris-Saclay est une opportunité à saisir : ouvrir à nos étudiants l'accès à d'autres cursus du Campus Paris-Saclay, étendre le panel de plateformes technologiques pour enrichir leur formation, être au carrefour des innovations pédagogiques et technologiques faisant converger enseignants-chercheurs de tous horizons, partenaires historiques et entreprises nouvelles, échanges internationaux,... Une nouvelle dimension de la voie technologique que l'IUT d'Orsay, enraciné au cœur même de ce Campus en création, contribuera à construire.»

**Nelly Bensimon, Directrice de l'IUT d'Orsay.**



«La création d'un Pôle "Santé Humaine" au sein de l'Université Paris-Saclay avec nos partenaires de la Comue est un challenge passionnant que la Faculté de Médecine souhaite relever afin de proposer une offre de formation et de recherche en santé d'excellence susceptible de répondre à l'enjeu sociétal majeur que constitue la santé de nos concitoyens.»

**Serge Bobin, Doyen de la Faculté de Médecine Paris-Sud**



«La création d'un pôle "Sciences humaines et sociales" au sein de l'Université Paris-Saclay, aux côtés de partenaires prestigieux, nous permet de sortir d'une certaine "marginalisation" des domaines qui sont les nôtres au sein d'un contexte majoritairement porté par les sciences fondamentales. Au sein de la Comue, la Faculté Jean Monnet s'affirme par ailleurs comme le plus grand pôle de formation et de recherche en science juridique avec en conséquence un rôle moteur à jouer. Les perspectives de valorisation de notre Faculté en sortent grandies. C'est une vraie chance à saisir !»

**Antoine Latreille, Doyen de la Faculté Jean Monnet de droit, économie, gestion**



«Notre intervention a permis la création de la School "Sciences du sport et du mouvement humain" qui n'était pas prévue à l'origine. Sans la contribution de notre communauté, les Staps auraient eu du mal à atteindre ce niveau de visibilité au sein de l'Université Paris-Saclay.»

**Christine Le Scanff, Directrice de l'UFR Staps**



«La création de l'Université Paris-Saclay peut paraître bien éloignée des préoccupations quotidiennes d'un IUT tertiaire, éloigné géographiquement de surcroît. Il n'en est rien. Etre dans le sillage de l'Université Paris-Saclay qui, à n'en pas douter, sera l'une des universités phare de notre pays, voire de l'Europe, ne peut que renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre communauté. Nous y sommes non seulement sensibles mais nous souhaitons marquer de notre identité cette nouvelle université aux côtés de Paris-Sud.»

**Jean-Gilles Mbianga, Directeur de l'IUT de Sceaux**



«Pour Cachan, la création de l'Université Paris-Saclay représente des opportunités pour nos étudiants de passerelles vers les masters et écoles ; elle engendre une mutualisation de nos forces avec un décloisonnement des disciplines qui nous permettra de mieux répondre aux challenges de demain comme l'innovation (ce que nous faisons déjà à l'IUT avec notre Innov'lab), l'apprentissage, la formation continue qu'il faut coordonner et renforcer, notamment en permettant d'apporter des réponses concertées à des projets européens sur ce volet.»

**Francisco de Oliveira Alves, Directeur de l'IUT de Cachan**



«Rejoindre physiquement les équipes déjà installés ou en train de s'installer sur le Campus Paris-Saclay est un défi relevé par notre communauté "Pharma" de Paris-Sud. Renforcer notre excellence par l'interdisciplinarité vécue au quotidien au sein de Paris-Saclay tout en préservant l'esprit qui nous anime depuis 40 ans à Châtenay-Malabry, bousculer nos habitudes et accueillir l'innovation tant organisationnelle que scientifique est le ferment qui nous anime. Nous sommes des bâtisseurs. Dans tous les sens du terme.»

**Dominique Porquet, Doyen de la Faculté de Pharmacie**



«L'enjeu de ce projet n'est pas seulement de réunir des établissements sous une même bannière, mais d'inventer un nouvel établissement d'enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur des défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Porter ce projet ensemble - malgré nos différences, malgré les difficultés de passer de la stratégie au terrain, de l'idée à sa réalisation - représente une aventure humaine et professionnelle passionnante. Chacun y a sa place et peut influencer le futur de cette Université Paris-Saclay qui devra être, au final, ce que nous en aurons fait.»

**Sylvie Retailleau, Doyen de la Faculté des Sciences d'Orsay**



«Avec notre positionnement d'école ingénieur universitaire nous nous sentons tout à fait en phase, voire précurseurs de ce nouveau modèle de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche qui permet de dépasser les clivages classiques entre grandes écoles et universités pour le plus grand bénéfice de nos étudiants. L'Université Paris-Saclay nous offre de nouvelles opportunités tout en nous permettant de garder notre forte identité et notre double appartenance à l'Université Paris-Sud et au réseau national Polytech.»

**Alain Serfati, Directeur de Polytech Paris-Sud**



«Pour nous, étudiants de Paris-Sud, il nous faut rester vigilants à ce que notre parole - et nos intérêts - soient au mieux défendus au sein de la structure de gouvernance et de pilotage de l'Université Paris-Saclay. Plein de questions mais aussi beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes la première génération des étudiants de Paris-Saclay et notre avenir professionnel dira si oui ou non, c'est un plus. A nous de jouer !»

**Baptiste Laget, vice-Président étudiant de l'Université Paris-Sud**